
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte
Séance du 06 février 2018

Présents : MM. MEYER Christian (Président), Stéphan PILLEMONT.

Absents excusés : MM. Pascal TISSERAND, Alain BACHOT, Patrice LETOUZEY, Mustapha JINAMI, Philippe DEBEAUPUIS, Philippe PELLAN, Lotfi ZARKA, Mmes Natacha HUGEL, Nathalie PASIERB

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

Mail de M. Jean-Héloïc ROULIS en date du 12 décembre 2017 et 1er février 2018, arbitre R2 LPIFF informant la Commission de son souhait d'intégrer le corps des observateurs en arbitrage du District des Yvelines. La Commission en prend bonne note. Remerciements.

Une convocation vous est adressée via votre adresse mail.

Mail de M. MOKSIT Mourad en date du 1^{er} février 2018, arbitre DYF, informant la Commission de son indisponibilité pour arbitrer la rencontre Seniors D4 Bonnières Freneuse / Verneuil Sur Seine du 11 février 2018. Pris note. Transmis section désignations. La Commission vous rappelle que les déconvocations doivent parvenir au DYF au minimum 15 jours avant la date de la rencontre. Vous voudrez bien à l'avenir respecter ce délai.

Mail de la LPIFF, Commission Régionale de l'Arbitrage, informant la Commission de District de l'Arbitrage que pour la rencontre U17 R3 Les Mureaux / Cergy du 04 février 2018, la gestion de la désignation sera exceptionnellement reprise par ses services. Pris note.

La Commission de District de l'Arbitrage s'étonne de devoir accéder à la demande de deux arbitres assistant de Cergy Pontoise FC, club n'étant pas affilié au District des Yvelines, sur une compétition étant organisée par la LPIFF.

La Commission n'a pas été en mesure de fournir deux assistants vu le manque d'effectif criant dans les catégories jeunes et s'en excuse.

Mail de M. LIBOTTE Philippe en date du 05 février 2018, arbitre DYF faisant parvenir à la Commission un rapport d'arbitrage concernant la rencontre Seniors D3/A Carrières Sur Seine US / Magnanville FC du 04 février 2018. Pris note. Remerciements.

Mail de M. FOUGERAY Franck en date du 05 février 2018, candidat arbitre DYF proposant des aménagements possibles à la Commission afin de pouvoir arbitrer malgré son rôle d'éducateur le dimanche. Pris note.

Dossier mis en délibéré.

DEMANDES D'ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à la requête du club ci-dessous visé, sa demande étant parvenu hors délais. (Pour rappel 15 jours minimum avant la date de la rencontre)

PORTUGAIS CONFLANS – VET D3/A – Bonnières Freneuse / Conflans Portugais du 11 février 2018 arrivée le 29-01-2018

La Commission de District de l'Arbitrage prend note de la demande et accédera à la requête des clubs ci-dessous visés dans la limite des disponibilités d'arbitres

LE CHESNAY 78 FC – U15 D3/B – Bois d'Arcy / Chesnay 78 FC du 13 mars 2018 arrivée le 05-02-2018

USA FEUCHEROLLES – U17 D3/A – Gargenville / Feucherolles USA du 11 mars 2018 arrivée le 02-02-2018

USA FEUCHEROLLES – U17 D3/A – Chanteloup / Feucherolles USA du 13 mai 2018 arrivée le 02-02-2018

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle aux clubs que le délai minimum est calculé à date de relevé des courriels par les services administratifs du DYF. (Ex : le lundi matin pour tous les mails reçus du vendredi après 18 heures au lundi 09 heures)

REPRISE DE DOSSIERS

Suite mail de M. NEGHIZ Abdel-Halim en date du 19 janvier 2018, candidat arbitre DYF, informant la Commission de son indisponibilité pour la journée du 21 janvier suite à blessure persistante.

La Commission ayant déjà demandé à M. l'Arbitre un certificat médical concernant cette blessure déclarée depuis début janvier 2018.

A ce jour, 06 février 2018 à 12 heures, n'ayant toujours pas reçu de rapport explicatif des absences ni tout justificatif utile pour la supposée blessure,

Après en avoir délibéré,

La Commission dit :

✓ **il est mis fin à la formation initiale d'arbitre pour M. NEGHIZ Abdel-Halim lequel perd de facto le bénéfice de la validation des connaissances théoriques.**

Motif : absences répétées à rencontre sans en justifier ne permettant pas de validation terrain.
(Copie club d'appartenance)

DEMANDE DE RAPPORT

SENIORS

D5/A

Match du 04 février 2018

EPONE / BEYNES

Suite à l'absence de M. l'Arbitre stagiaire désigné sur la rencontre citée en référence, celui-ci n'ayant à ce jour ni justifié sa carence ni informé les services administratifs du DYF,

La Commission de District de l'Arbitrage demande à **M. GONCALVES GRILO Michel** de bien vouloir transmettre un rapport circonstancié sur le motif de son absence

Au plus tard pour le 13 février 2018 à 12 heures

VALORISATION DE L'ARBITRAGE

Mail de M. DUPONT Fabrice en date du 24 janvier 2018, arbitre DYF contestant 10 points de pénalité pour absence non excusée à rencontre **U19 D1 N° 19394030 Bailly Noisy / Houilles AC su 26-11-17** Dossier était mis en délibéré.

Vu les arguments avancés et après vérifications administratives, la Commission de District de l'Arbitrage accède à la demande de retrait de points de pénalité de M. DUPONT Fabrice.